

226C1079  
FR0000054470-FS0649

17 juillet 2026

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

**UBISOFT ENTERTAINMENT**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 juillet 2026, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 juillet 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT, et détenir, directement et indirectement, 6 828 425 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 4,64% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

|                           | <b>Actions</b>   | <b>% capital</b> | <b>Droits de vote</b> | <b>% droits de vote</b> |
|---------------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| UBS AG                    | 2 253 429        | 1,66             | 2 253 429             | 1,53                    |
| UBS Switzerland AG        | 4 574 996        | 3,37             | 4 574 996             | 3,11                    |
| <b>Total UBS Group AG</b> | <b>6 828 425</b> | <b>5,02</b>      | <b>6 828 425</b>      | <b>4,64</b>             |

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 297 541 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 14 112 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 135 612 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant d'un contrat de « *right to recall of lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 10 417 « *American Depositary Receipts* » UBISOFT ENTERTAINMENT ;
- 13 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et
- 124 400 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de contrats « *long call options* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 18 décembre 2026.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 135 945 254 actions représentant 147 299 294 de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 000 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *swaps on baskets* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 31 août 2027<sup>2</sup>.

---

---

<sup>2</sup> Sur la base d'un delta de 1.